



RAPPORT DE PRÉSENTATION
**DES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2026**



Table des matières

Perspectives économiques 2026	3
I) Conjoncture Internationale : Une stabilité sous tension.....	3
II) Conjoncture nationale : Le défi du redressement.....	3
Situation financière de la Commune d'Aire sur l'Adour.....	4
I) Résultats de l'exercice 2025	4
II) Informations relatives à la gestion des ressources humaines.....	6
III) Informations relatives à la gestion de la dette.....	6
Impact de la loi de finances 2026 sur la situation financière de la Commune.....	8
I) Impact de la loi de finances 2026 sur le bloc communal	8
II) Impact de la loi de finances 2026 sur les recettes de la Commune	8
A- Fiscalité	8
B- Dotation Globale de Fonctionnement	9
Orientations budgétaires de la Commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2026.....	10
I) Propositions de recettes de fonctionnement.....	10
II) Propositions de dépenses de fonctionnement	11
III) Propositions de recettes d'investissement	13
IV) Propositions d'actions et d'investissement.....	13
V) Vues d'ensemble	16
Prévisions budgétaires 2026 du budget annexe « Garages ».....	18
Prévisions budgétaires 2026 du budget annexe « Lotissement les Chênes ».....	19



Perspectives économiques 2026

I) Conjoncture Internationale : Une stabilité sous tension

L'économie mondiale montre une certaine résilience, mais reste bridée par des forces contradictoires.

- Croissance mondiale : Elle se stabilise autour de 2,9 % pour 2026. Si les États-Unis ralentissent légèrement (1,8 %), la zone euro amorce une reprise fragile (1,2 % à 1,3 %), portée notamment par un rebond de l'investissement en Allemagne.
- Inflation et Politique Monétaire : Le cycle de désinflation se poursuit. L'inflation mondiale tend vers les 2,6 %. En conséquence, les banques centrales (BCE et Fed) ont entamé une baisse prudente de leurs taux directeurs, même si les taux "réels" restent élevés par rapport à la décennie précédente.
- Risques Géopolitiques : L'incertitude demeure le principal frein. Les tensions au Moyen-Orient et la volatilité des prix de l'énergie (hypothèse d'un baril de pétrole oscillant autour de 100 \$) font peser un risque de choc d'offre sur le second semestre 2026.

II) Conjoncture nationale : Le défi du redressement

La France navigue entre une croissance poussive et une nécessité impérieuse de désendettement.

- Activité Économique : La croissance du PIB français est attendue à +1,3 % en 2026 (selon le RESF), bien que certains instituts comme l'INSEE soient plus prudents avec une prévision à 0,9 % pour la mi-année.
- Emploi : On observe un "coup de frein" avec un taux de chômage projeté à 8,1 %. Cette détente du marché du travail limite les pressions salariales mais pèse sur la consommation des ménages.
- Finances Publiques : C'est le point noir. Le déficit public est visé à 5 % du PIB (après révision de la Loi de Finances), contre un objectif initial de 4,7 %. L'effort budgétaire demandé est massif : environ 16 milliards d'euros d'économies ou de recettes nouvelles.
- Charge de la dette : Phénomène historique en 2026, la charge de la dette (paiement des intérêts) devient le premier poste de dépense de l'État, dépassant le budget de l'Éducation nationale.



Situation financière de la Commune d'Aire sur l'Adour

I) Résultats de l'exercice 2025

Comme vu lors de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025, le **budget principal de la Commune d'Aire sur l'Adour** se solde ainsi pour l'exercice 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 738 799,08 €	7 013 464,00 €	12 752 263,08 €
	Recettes réalisées (1)	B	3 856 031,17 €	7 103 976,97 €	10 960 008,14 €
	Restes à réaliser	C	680 597,09 €	0,00 €	680 597,09 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 120 680,85 €	7 063 464,00 €	15 184 144,85 €
	Dépenses réalisées (1)	E	4 357 582,68 €	5 721 151,57 €	10 078 734,25 €
	Restes à réaliser	F	3 759 554,13 €	0,00 €	3 759 554,13 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	- 501 551,51 €	1 382 825,40 €	881 273,89 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 381 881,77 €	50 000,00 €	2 431 881,77 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	1 880 330,26 €	1 432 825,40 €	3 313 155,66 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	- 3 078 957,04 €	0,00 €	- 3 078 957,04 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	- 1 198 626,78 €	1 432 825,40 €	234 198,32 €

Le résultat de la gestion communale pour 2025 se solde :

- Par un excédent de fonctionnement à hauteur de 1 432 825,40 €.
- Par un excédent d'investissement à hauteur de 1 880 330,26 €.
- Par un déficit d'investissement réalisé et restant à réaliser à hauteur de 1 198 626,78 €.
- Par un excédent global au 31/12/2025 à hauteur de 234 198,62 €.

Il reviendra au Conseil Municipal de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au sortir de l'exercice 2025 (1 432 825,40 euros) entre la section de fonctionnement et la section d'investissement du Budget principal 2026.



Concernant le **Lotissement les Chênes**, le budget annexe se solde ainsi pour l'exercice 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	114 721,91 €	125 271,87 €	239 993,78 €
	Recettes réalisées (1)	B	114 721,91 €	125 271,87 €	239 993,78 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	135 889,00 €	125 271,87 €	261 160,87 €
	Dépenses réalisées (1)	E	119 994,39 €	125 271,87 €	245 261,26 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-5 272,48 €	0,00 €	-5 272,48 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	21 167,09 €	0,00 €	21 167,09 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	15 894,61 €	0,00 €	15 894,61 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	15 894,61 €	0,00 €	15 894,61 €

Enfin, concernant le **budget annexe Garages**, il se solde ainsi pour l'exercice 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 291,00	3 874,87	11 165,87
	Recettes réalisées (1)	B	7 291,00	4 215,79	11 506,79
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	21 936,41	41 007,76	62 944,17
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00 €	7 291,20	7 291,20
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	7 291,00	-3 075,41	4 215,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	14 645,41	37 132,89	51 778,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	21 936,41	34 057,48	55 993,89
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G + H + I	21 936,41	34 057,48	55 993,89



II) Informations relatives à la gestion des ressources humaines

La Commune d'Aire sur l'Adour compte 65 agents au 1^{er} janvier 2026 contre 61 agents au 1^{er} janvier 2025.

Evolution des dépenses de personnel (chapitre 012)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Dépenses de personnel	2 203 633 €	2 269 726 €	2 411 170 €	2 563 916 €	2 599 937 €	2 717 685 €
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	47,13 %	47,35 %	47,40 %	48,24 %	45,16 %	47,51 %

III) Informations relatives à la gestion de la dette

Ci-après le tableau des encours et de l'extinction de la dette si aucun autre emprunt ne devait être contracté.

Exercice	Libellé budget	Encours début	Annuité	Intérêts	Amortissement	Encours fin
2 026	Budget Principal	4 249 575,21	834 584,42	99 032,36	735 552,06	3 514 023,15
2 027	Budget Principal	3 514 023,15	745 613,16	81 110,94	664 502,22	2 849 520,93
2 028	Budget Principal	2 849 520,93	683 098,38	67 145,63	615 952,75	2 233 568,18
2 029	Budget Principal	2 233 568,18	578 139,00	54 821,10	523 317,90	1 710 250,28
2 030	Budget Principal	1 710 250,28	447 307,51	44 140,67	403 166,84	1 307 083,44
2 031	Budget Principal	1 307 083,44	335 775,20	34 941,88	300 833,32	1 006 250,12
2 032	Budget Principal	1 006 250,12	327 554,62	26 721,30	300 833,32	705 416,80
2 033	Budget Principal	705 416,80	319 334,02	18 500,70	300 833,32	404 583,48
2 034	Budget Principal	404 583,48	264 314,78	10 356,30	253 958,48	150 625,00
2 035	Budget Principal	150 625,00	136 186,41	3 686,41	132 500,00	18 125,00
2 036	Budget Principal	18 125,00	18 313,05	188,05	18 125,00	0,00



	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuité en capital	798 686	831 246	768 403	722 264	675 116	709 130
Annuité en intérêt	135 388	109 174	87 316	84 086	95 578	101 236
Annuité totale	934 074	940 420	855 719	806 350	770 694	810 366
Encours de la dette au 31/12 (en euros)	4 565 733	4 484 487	4 386 085	4 533 821	4 358 705	4 249 575
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement) <i>Nbre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources</i>	0,75	0,72	0,69	0,67	0,61	0,60
Capacité d'autofinancement (CAF)*	1 687 985	1 729 177	1 524 191	1 759 039	1 774 862	1 705 987
Capacité de désendettement en nombre d'années**	2,70	2,59	2,88	2,58	2,46	2,35

* La capacité d'autofinancement (appelée aussi épargne brute) est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Le solde dont dispose la collectivité sert à financer à la fois le remboursement en capital de la dette (équilibre réel) et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir. La CAF de la commune augmente cette année.

** Il La capacité de désendettement est un ratio qui s'exprime en nombre d'années et qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes.

On constate que la structure de la dette de la commune est saine : 100% en taux fixe, l'encours de la dette diminue régulièrement et très significativement, en atteste la capacité de désendettement de la commune d'Aire sur l'Adour qui est de 2,35 ans au 31 décembre 2025.



Impact de la loi de finances 2026 sur la situation financière de la Commune

I) Impact de la loi de finances 2026 sur le bloc communal

Le contexte national se traduit par une pression accrue sur les budgets locaux. La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une continuité de rigueur budgétaire pour les collectivités territoriales, avec un objectif de redressement des comptes publics qui impacte particulièrement le "bloc communal" (communes et intercommunalités). Elle se traduit notamment par :

- Participation à l'effort de redressement : L'État renforce la mise à contribution des collectivités. On note une stagnation de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) en euros courants (donc une baisse en volume avec l'inflation) et une augmentation des prélèvements de péréquation (FPIC, SRU).
- Effet ciseaux sur le personnel : La hausse continue des taux de cotisation employeur (notamment la CNRACL) pèse lourdement sur les dépenses de fonctionnement.
- Recettes fiscales : La revalorisation forfaitaire des bases fiscales (liée à l'inflation) ralentit, limitant la progression spontanée des recettes de taxe foncière.
- Investissement : les subventions, ressources précieuses pour les collectivités sont fortement impactées par le projet de loi de finances 2026 puisqu'un certain nombre d'entre elles voient leurs crédits diminuer. Ces diminutions impacteront nécessairement les collectivités dans l'exercice de leurs compétences. Concernant la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), les autorisations d'engagement sont maintenues à 1 046 M€ depuis 2018, en revanche la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) subit cette année encore, une baisse significative puisque 220 M€ de crédit sont prévus (soit une diminution de 200 M€ après une baisse de 150 M€ en 2025). Tout comme le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit Fonds vert) qui est fixé à 837,5 M€, soit une diminution de 313 M€ par rapport à la loi de finances 2025. Cela obligera nécessairement les collectivités à réaliser un arbitrage plus serré entre transition écologique et maintien du patrimoine.

II) Impact de la loi de finances 2026 sur les recettes de la Commune

A- Fiscalité

Les bases d'imposition des impôts locaux, notamment taxes foncières sur le bâti (TFPB) et sur le non bâti (TFPNB) ainsi que des taxes d'habitation, seront automatiquement revalorisées de 0,8% en 2026. Ce taux correspond à l'évolution sur un an de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), établi par l'INSEE. Cet indice est utilisé pour revaloriser forfaitairement les valeurs locatives cadastrales qui servent au calcul des impôts locaux.



B- Dotation Globale de Fonctionnement

Cette année encore, la Dotation Globale de Fonctionnement est en baisse. Au titre de l'année 2026, la Commune s'est vue notifiée la recette de **1 122 751 € de DGF** répartie comme suit (soit 50 125€ de moins par rapport à 2025 - 4,46%) :

- Dotation forfaitaire (DGF) = **436 238 €** (soit 43 186 € de moins par rapport à 2025)
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) = **653 613 €** (soit 3 283 € de moins par rapport à 2025)
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) = **32 900 €** (soit 3 656 € de moins par rapport à 2025)



Orientations budgétaires de la Commune d'Aire sur l'Adour pour l'année 2026

Le renouvellement du Conseil Municipal le 15 mars 2026 ainsi que l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 21 mars 2026 a naturellement impacté l'élaboration du Budget Primitif 2026. A ce titre, les propositions ci-après sont fortement influencées par les choix politiques du Conseil Municipal précédent.

I) Propositions de recettes de fonctionnement

- Depuis le 1^{er} janvier 2026, il a été titré pour plus de 23 000 € de coupes de bois (contre 5 710,24 € en 2025). Compte tenu de la difficulté à savoir si d'autres recettes arriveront dans l'année sur ce compte, il est prévu d'inscrire le montant déjà titré.
- Il sera également prévu le versement de remboursement de prestations de la part de la Communauté de Communes au titre de l'action des services municipaux dans les domaines communautaires (voirie, espaces verts,...). La recette serait d'environ 96 068 €.
- Concernant les contributions directes et considérant la bonne situation financière de la Commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'exercice 2026. Pour rappel, les impôts et taxes représentaient 4 671 993 euros en 2025, soit **65,31 % du total des recettes de fonctionnement**. En 2024, ce poste représentait 64,90 %.

Année	Impôts « Ménages » (TFB et TFNB) – TH	Allocation compensatrice CET
CA 2020	3 520 203 €	- 201 476 €
CA 2021	3 475 260 €	- 201 476 €
CA 2022	3 577 797 €	- 201 476 €
CA 2023	3 885 437 €	- 201 476 €
CA 2024	4 032 980 €	- 201 476 €
CFU 2025	4 066 466 €	- 201 476 €

Les impôts "Ménages" perçus par la commune représentaient, en 2025, 56,85% des recettes de fonctionnement

Pour rappel, les taux moyens nationaux et départementaux de fiscalité directe locale appliqués en 2025 par les communes étaient les suivants :



	Taux moyen national (2025)	Taux moyen départemental (2025)	Taux communaux applicables sur Aire (2025)	Taux proposés communaux (2025)
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	39,79 %	38,89 %	34,34 %	99,48 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	51,19 %	55,69 %	48,00 %	127,98 %
Taxe d'habitation (TH)	23,67 %	24,18 %	16,55 %	59,18 %

- Du fait de la situation nationale et internationale et de la baisse constatée depuis 2022, la commune envisage de rester très prudente en matière de droits de mutation et prévoit d'inscrire une recette de 180 000 € en 2026.
- La taxe sur les déchets ayant été notifiée, elle sera de 71 817,93 € contre 78 447,41 € en 2025.
- Il est proposé d'inscrire une recette équivalente à celle de 2025 concernant la taxe sur la consommation finale d'électricité, soit 200 102 €.
- Compte tenu de la cession du Centre Jean Sarrailh, les revenus des immeubles devraient drastiquement diminuer. A ce jour, seul le loyer correspondant au 1^{er} trimestre 2026 serait titré. Aussi, la Commune qui préfère rester prudente prévoit d'inscrire une recette de 180 000 € (contre 440 120,72 € en 2025).
- Considérant que la Commune La mairie détient 187 076 parts sociales de GES sur 336 953, soit 55.52% des parts, le Conseil d'Administration de GES va demander, lors de l'Assemblée Générale le versement de 100 000 € de dividendes pour l'ensemble des actionnaires. Cela représenterait une recette de 55 519,91 € pour la Commune.
- A ce jour l'assurance a remboursé la somme de 15 000 € au titre des dégâts causés par la tempête NILS. Compte tenu de la difficulté à savoir si d'autres recettes arriveront dans l'année sur ce compte, il est prévu d'inscrire le montant notifié par l'assurance.

II) Propositions de dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général augmenteraient par rapport au budget précédent (environ 11,86%) :
 - ✓ Cette augmentation impactera plusieurs comptes qui voient leurs dépenses prévisionnelles largement augmenter notamment en raison des travaux de réparation de la tempête NILS (47 600 € sont à prévoir sur le compte « Autres fournitures non stockées » contre 40 000 € en 2025 – 50 000 € sont à prévoir sur le compte « Entretien bâtiments » pour le désamiantage des arènes contre 42 000 € en 2025 – 70 000 € sont à prévoir sur le compte « Entretien bois et forêts » pour l'élagage et l'évacuation des



platanes tombés sur les allées de l'Adour et des arènes contre 35 000 € en 2025
30 000 € sont à prévoir sur le compte « Entretien autres biens mobiliers » contre 17 500€ en 2025).

- ✓ L'incertitude relative aux prix des carburants justifierait une augmentation de ce compte qui passerait à 70 000 € contre 65 000 € en 2025.
- ✓ La somme de 100 000 € sera proposée au titre du compte « Honoraires » afin de faire face aux différents honoraires des avocats liés notamment à l'octroi de la protection fonctionnelle à un certain nombre d'agents et à celle du Maire précédent.

D'une manière générale, du fait de l'instabilité des cours mondiaux et de l'inflation appliquée aux produits et services, tous les comptes seront impactés et il n'apparaît pas raisonnable de les amoindrir davantage.

- S'agissant des charges de personnel et frais assimilés, elles seront en hausse cette année (et représenteraient 44,12% des dépenses de fonctionnement du projet de budget primitif 2026) pour plusieurs raisons dont :

- ✓ l'augmentation de 3 points de la cotisation CNRACL ;
- ✓ l'augmentation de l'assurance statutaire ;
- ✓ la prévision de recrutement de d'un policier municipal supplémentaire
- ✓ la prévision de recrutement d'un collaborateur de cabinet
- ✓ la participation obligatoire à la mutuelle santé de tous les agents municipaux à hauteur de 15 € brut / mois / agent

- S'agissant des atténuations de produits, compte tenu de la difficulté à estimer le montant du reversement suite au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants, il est proposé la somme de 288 976,34€ sur ce chapitre comptable.

- Les charges de gestion courante augmenteraient par rapport au budget précédent (environ 18,23%) pour plusieurs raisons dont :

- ✓ Les indemnités des élus ainsi que le poste « Formation des élus » seront en hausse en raison d'une augmentation du nombre d'Adjointes au Maire (désormais 7 depuis leur élection le 21 mars 2026)
- ✓ la contribution communale au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est prévue cette année pour un montant de 112 712,29 € et de 18 127,87 € pour le financement des besoins d'investissement du SDIS.
- ✓ Les subventions de fonctionnement aux associations locales seront maintenues en fonction des besoins. Concernant l'aide versée au titre de l'Auto Prem's, l'enveloppe sera reconduite. Les élus souhaitent également mettre en place une participation financière de la commune aux premières adhésions/licences dans des associations sportives et culturelles aturines. Cette mesure sera effective pour la rentrée scolaire de 2026. Elle est évaluée à 150 participations x 50€.

- S'agissant des dotations aux amortissements, en raison de la cession de la piscine et de son montant à amortir, l'inscription prévisionnelle sur ce compte serait de 537 885 € en 2026 (contre 456 755 € en 2025).

- Les intérêts de la dette en 2026 sont évalués à 99 062,36 €.

- S'agissant des provisions pour risques et charges de fonctionnement, une inscription obligatoire de 26 826 € devra être prévue en raison de contentieux en 1^{ère} instance sous la



précédente mandature pour lesquelles la collectivité risque de devoir verser des frais de justice aux parties concernées.

III) Propositions de recettes d'investissement

Certaines recettes d'investissement sont par nature déjà prévues. A cet effet, on peut citer :

- Les restes à réaliser en recettes pour un montant de 680 597,09 €
- L'excédent de la section d'investissement 2025 soit 1 880 330,26 €
- Cette année les dotations aux amortissements seront de 537 885,01 €

D'autres recettes d'investissement sont l'objet d'un arbitrage politique et d'estimations prudentes. A cet effet, il convient de citer les propositions suivantes :

- Le FCTVA, est estimé à 334 000 € au titre de l'année 2026
- Compte tenu du caractère versatile et imprévisible des versements de la taxe d'aménagement, il est prévu une inscription budgétaire de 26 395,57 €
- La DETR 2023 relative à la Maison des Associations ayant été notifiée pour un montant de 302 000 € devra être réduite de 78 644,50 € car le montant des travaux réalisés est inférieur à celui qui avait été estimé lors de la demande de la DETR (soit une recette de 223 355,50 €). Cette inscription constitue donc une perte de recette d'investissement pour l'année 2026.
- Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'inscrire une « partie » de l'excédent de la section de fonctionnement 2025 soit 1 352 825,40 €.
- Un virement de la section de fonctionnement de 195 859,12 € est prévu afin d'équilibrer la section d'investissement. Ce montant est inférieur aux virements habituels en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement mais également d'une perte de recettes de fonctionnement.
- Le Conseil Départemental a notifié l'octroi d'une subvention de 104 000 € au titre des travaux relatifs à la tranche optionnelle 1 de l'Hôtel de Ville.
- La Communauté de Communes verserait un fond de concours d'un montant de 73 000 € dans le cadre des travaux de requalification du centre-ville.
- Afin d'équilibrer la section d'investissement et de permettre la réalisation des projets en cours, il est prévu la réalisation d'un emprunt qui sera contracté en fin d'année pour un montant d'environ 725 000 €.

IV) Propositions d'actions et d'investissement

Concernant les dépenses obligatoires, il y a lieu de prendre en compte notamment :

- Le montant des restes à réaliser 2025 pour un montant de 3 759 554,13 €.
- Il faudra prévoir le remboursement de la dette en capital pour 735 552,06 € au titre des emprunts en cours au 1er janvier 2026.



Concernant les choix proposés au Conseil Municipal en raison des arbitrages réalisés et des choix précédemment engagés, il y a lieu de prendre en compte les propositions d'actions et d'investissement suivantes :

- ✓ Travaux et équipements sportifs :
 - 34 000€ : travaux à l'Aérodrome (mise aux normes marquage des pistes et traitement des fissurations des pistes) ;
 - 62 800 € : travaux aux stades (mise aux normes des buts mobiles pour le foot, réparation caniveau et revêtement de la piste d'athlétisme, programmation travaux pour l'installation des terrains de sport à la plaine des jeux) ;
 - 25 000 € : reprise de l'étanchéité de la couverture du terrain de tennis couvert ;
 - 5 000€ : renouvellement de la toile de la fosse à la salle omnisports ;
 - 16 946,80 € seront récupérés sur l'opération 25238 « EQUIPEMENTS SPORTIFS 2025 » ;
- ✓ Patrimoine historique et équipements culturels : 542 714,12 € pour la finalisation des travaux de l'Hôtel de Ville
- ✓ Bâtiments et équipements publics :
 - 57 815 € : travaux aux Arènes (réfection callejon et réparation de la tempête NILS) ;
 - 12 000 € : reprise d'étanchéité sur toiture et zinguerie du presbytère ;
 - 35 403,78 € : travaux au Centre d'Animation (remplacement de la chaudière de l'Orangerie et des déshumidificateurs du sous-sol du Centre d'Animation, remplacement des unités de clim) ;
 - 4 800 € : réfection du chéneau du local du Secours Populaire ;
 - 11 600 € : mise aux normes de l'aire de jeux du camping municipal ;
 - 11 100 € : travaux à la Maison des Associations (stores des locaux de l'AFL et réfection du revêtement du parking) ;
 - 40 780,84 € seront récupérés sur l'opération 21025 « MAISON DES ASSOCIATIONS » ;
 - 400 000 € seront récupérés sur l'opération 21413 « PISCINE 2021 » ;
- ✓ Equipement des services municipaux :
 - 6 500 € : acquisition de matériels de voirie ;
 - 9 850 € : renouvellement de divers équipements du service bâtiment ;
 - 2 200 € : acquisition d'une tondeuse tractée ;
 - 59 700 € : travaux aux installations sportives (notamment l'acquisition d'une tracteur neuf en remplacement d'un tracteur de 44 ans) ;



- 3 100 € : acquisition de matériels du service mécanique ;
- 13 265,13 € : achat de mobiliers et au renouvellement du parc informatique ;
- ✓ Amélioration des quartiers :
 - 15 200 € : travaux de mise aux normes et la réhabilitation des aires de jeux du quartier Larriou et du parc municipal ;
 - 540 000 € : finalisation des travaux de requalification du centre-ville ;
 - 4 500 € : travaux de raccordement au réseau EP d'une grille au parc municipal ;
 - 9 000 € : réfection de la berge du canal ;
 - 6 000 € : achat de décorations de Noël ;
 - 12 000 € : alimentation de la caméra du parking du cinéma ;
 - 10 000 € : reconduction de l'opération façades ;
 - 4 010 € : renouvellement du mobilier urbain aux allées de l'Adour suite à la tempête NILS ;
 - 3 920,20 € seront récupérés sur l'opération 24269 « AMELIORATION DES QUARTIERS 2024 » ;
- ✓ Equipements de sécurité : 12 310 € seraient fléchés pour l'acquisition de matériels de prévention à destination des agents municipaux ;
- ✓ Subventions d'équipement :
 - 55 382 € : remplacement des éclairages publics par le SYDEC dans diverses rues et quartiers ;
 - 2 265 € : travaux d'adduction du réseau de la fibre par le SYDEC vers la Maison des Associations ;
 - 1 605 € : branchement de l'eau potable à la place Général de Gaulle par le SYDEC ;
- ✓ Acquisitions foncières :
 - 204 000 € : versement 2026 de la SATEL ;
 - 22 715 € : l'acquisition des terrains en vue de la construction du futur crématorium, en complément des crédits déjà engagés.



V) Vues d'ensemble

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitres	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026 (propositions)
002 Résultat excédent de fonctionnement reporté	50 000	80 000
013 Atténuation de charges	646,47	15 605,94
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	29 700	36 500
70 Produits de service	139 680	150 888,97
73 Impôts et taxes	4 086 215	4 107 951
731 Fiscalité locale	475 822,41	485 557,88
74 Dotations, subventions et participations	1 628 968,37	1 559 858,87
75 Autres produits de gestion courante	412 342,27	190 182,13
76 Produits financiers	190	55 519,91
77 Produits exceptionnels	-	20 783,84
78 Reprises sur provisions	317	-
TOTAL GENERAL	6 823 882,00	6 702 848,54

DEPENSES

Chapitres	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026 (propositions)
011 Charges à caractère général	1 881 800	1 979 780
012 Charges de personnel	2 854 370	2 957 331
014 Atténuation de produits	288 976,34	288 976,34
023 Virement à la section d'investissement	644 646	195 859,12
042 Op. d'ordre de transferts entre sections	456 755	537 885,01
65 Autres charges de gestion courante	588 907	615 128,71
66 Charges financières	106 206	101 062,36
67 Charges exceptionnelles	1 000,66	-
68 Dotations aux provisions	1 221	26 826
TOTAL GENERAL	6 823 882,00	6 702 848,54



VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitres	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026 (propositions)
001 Résultat excédent d'investissement reporté	2 381 882	1 880 330,26
021 Virement de la section de fonctionnement	644 646	195 859,12
040 Op. d'ordre de transferts entre sections	456 755	537 885,01
041 Op. d'ordre – opérations patrimoniales	931 737,08	-
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 697 800,06	1 713 220,97
13 Subventions d'investissement	11 910	104 000
16 Emprunts	600 000	725 000
<i>Reports</i>	546 896	680 597,09
TOTAL GENERAL	7 271 626,00	5 836 063,57

DEPENSES

Chapitres	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026 (propositions)
16 Emprunts	709 129,91	735 552,06
20-21-23 Immobilisations	1 534 926,35	1 340 957,38
041 Op. d'ordre – opérations patrimoniales	919 424,66	-
<i>Reports</i>	4 108 145,08	3 759 554,13
TOTAL GENERAL	7 271 626,00	5 836 063,57



Prévisions budgétaires 2026 du budget annexe « Garages »

Chapitre	Article	Libellé	2024		2025		2026
			BP + DM	CA	BP + DM	CFU	BP (Projet)
001	001	Déficit d'investissement reporté					
204	20421	Subventions d'équipement	5 000,00				
16	1641	Emprunts	203 845,00	203 845,00	15 889,61	0,00	10 636,76
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	130 889,00	114 721,91	119 999,39	119 994,39	125 252,24
		Total dépenses d'investissement	339 734,00	318 566,91	135 889,00	119 994,39	135 889,00
001	001	Excédent d'investissement reporté	38 460,48	38 460,48	21 167,09	21 167,09	15 894,61
16	1641	Emprunts	135 889,00	135 889,00			
021	021	Virement section de fonctionnement					
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	165 384,52	165 384,52	114 721,91	114 721,91	119 994,39
204	20422	Subventions d'équipement					
		Total recettes d'investissement	339 734,00	339 734,00	135 889,00	135 889,00	135 889,00
011	6015	Terrain à aménager					
	605	Achats de matériel					
	608	frais accessoires sur terrains	12 251,75	0,00			
	627	Service bancaire		135,89			
	022	Dépenses imprévues					
65	65888	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,58	5,00	0,00	0,00
66	66111	Intérêts réglés à échéance	12 000,00	7 953,19	5 272,48	5 272,48	5 257,85
67	6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement					
023	023	Virement section d'investissement					
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	165 384,52	165 384,52	114 721,91	114 721,91	119 994,39
043	608	frais accessoires sur terrains	12 000,00	8 089,08	5 272,48	5 272,48	5 257,85
		Total dépenses de fonctionnement	201 641,27	181 563,26	125 271,87	125 266,87	130 510,09
70	7015	Ventes de terrains aménagés	58 752,27	58 752,27			
75	758	Autres produits de gestion courante					
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	130 889,00	114 721,91	119 999,39	119 994,39	125 252,24
043	791	Transfert de charges de gestion courante					
043	796	Transfert de charges financières	12 000,00	8 089,08	5 272,48	5 272,48	5 257,85
043	797	Transfert de charges exceptionnelles					
		Total recettes de fonctionnement	201 641,27	181 563,26	125 271,87	125 266,87	130 510,09



Prévisions budgétaires 2026 du budget annexe « Lotissement les Chênes »

La Commune continue la commercialisation de ce lotissement communal (sur 23 lots 20 sont aujourd'hui vendus. Il reste donc les lots n°7, 12 et 13.)

Chapitre	Article	Libellé	2024		2025		2026
			BP + DM	CA	BP + DM	CFU	BP (Projet)
001	001	Déficit d'investissement reporté					
204	20421	Subventions d'équipement	5 000,00				
16	1641	Emprunts	203 845,00	203 845,00	15 889,61	0,00	10 636,76
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	130 889,00	114 721,91	119 999,39	119 994,39	125 252,24
		Total dépenses d'investissement	339 734,00	318 566,91	135 889,00	119 994,39	135 889,00
001	001	Excédent d'investissement reporté	38 460,48	38 460,48	21 167,09	21 167,09	15 894,61
16	1641	Emprunts	135 889,00	135 889,00			
021	021	Virement section de fonctionnement					
040	3555	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	165 384,52	165 384,52	114 721,91	114 721,91	119 994,39
204	20422	Subventions d'équipement					
		Total recettes d'investissement	339 734,00	339 734,00	135 889,00	135 889,00	135 889,00
011	6015	Terrain à aménager					
	605	Achats de matériel					
	608	frais accessoires sur terrains	12 251,75	0,00			
	627	Service bancaire		135,89			
	022	Dépenses imprévues					
65	65888	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,58	5,00	0,00	0,00
66	66111	Intérêts réglés à échéance	12 000,00	7 953,19	5 272,48	5 272,48	5 257,85
67	6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement					
023	023	Virement section d'investissement					
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	165 384,52	165 384,52	114 721,91	114 721,91	119 994,39
043	608	frais accessoires sur terrains	12 000,00	8 089,08	5 272,48	5 272,48	5 257,85
		Total dépenses de fonctionnement	201 641,27	181 563,26	125 271,87	125 266,87	130 510,09
70	7015	Ventes de terrains aménagés	58 752,27	58 752,27			
75	758	Autres produits de gestion courante					
042	71355	Opérations d'ordre : terrains aménagés (stocks)	130 889,00	114 721,91	119 999,39	119 994,39	125 252,24
043	791	Transfert de charges de gestion courante					
043	796	Transfert de charges financières	12 000,00	8 089,08	5 272,48	5 272,48	5 257,85
043	797	Transfert de charges exceptionnelles					
		Total recettes de fonctionnement	201 641,27	181 563,26	125 271,87	125 266,87	130 510,09